



Droit à la carte de séjour de 10 ans.

Par **youno**, le **26/12/2009** à **18:03**

Bonjour,

j'ai une carte de séjour temporaire (vie privée et familiale) de validité d'un an et qui j'ai renouvelé trois fois.

je veux savoir quand j'aurai droit à celle de 10 ans?

dans l'attente d'une réponse, je vous prie de recevoir mes salutations respectueuses.